



Interdepartmental Committee on External Relations
Comité interministériel sur les relations extérieures

BULLETIN SUR LA CONSOLIDATION

Nº 2

Les discussions et les négociations interministérielles qui se sont poursuivies activement par l'entremise du Comité de gestion du personnel (CGP) et de ses groupes de travail ont donné lieu à un début de consensus sur la nature et la structure de la consolidation. Cette évolution est en partie attribuable au fait que plusieurs ministères ont demandé des éclaircissements au Premier ministre et au Bureau du Conseil privé sur certaines des questions fondamentales. Par suite de ces démarches, plusieurs questions importantes ont pu être résolues au cours de la dernière réunion du Comité de gestion du personnel, ce qui a donné une impulsion nouvelle aux négociations.

À quoi vise la consolidation?

Le but est d'établir un service extérieur canadien intégré, régi par une série unique de politiques du personnel, mais reconnaissant deux niveaux opérationnels prévoyant l'existence d'un service distinct de délégués commerciaux.

Qui sera touché par la consolidation?

La consolidation est destinée à englober pratiquement tous les fonctionnaires fédéraux engagés dans une activité du service extérieur. Les membres actifs de la GRC et du MDN dont les agents ne sont pas couverts par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, ne seront pas touchés par la consolidation.

En vertu de quels concepts la consolidation du service extérieur sera-t-elle établie?

1. Tous les membres du service extérieur consolidé seront à l'emploi du ministère des Affaires extérieures ou occuperont à l'étranger des postes des Affaires extérieures.
2. Les agents des ministères ayant des intérêts à l'étranger (par exemple: Revenu national, Santé et Bien-être, Approvisionnements et Services) seront prêtés au ministère des Affaires extérieures, tout en continuant d'être payés par le ministère-prêteur, et ils occuperont des postes des Affaires extérieures assignés à cette fin.